

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM21-2018**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 732 949**, situé au **15**, rue de la duchesse, ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de réduire la marge latérale à 1,89 mètre, la marge latérale totale à 9,37 mètres et la marge arrière à 3,97 mètres pour le bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge latérale d'un minimum de 2 mètres, une marge latérale totale d'un minimum de 10 mètres et une marge arrière d'un minimum de 4,5 mètres, le tout, afin de régulariser une situation existante dans la zone R-4 106-1.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, a Saint-Joseph-du-Lac, le 14 septembre 2018.

Stéphane Giguère Directeur général